Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

STAGE DE FORMATION DE CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

****

DOSSIER D'INFORMATION

****

L'Education à la sécurité routière est l'objectif que nous nous sommes fixé, et notre ambition est de faire de vous, un enseignant à la compétence reconnue.

Chaque année, près d'un million de nouveaux conducteurs obtiennent le permis de conduire. Ce sont surtout des jeunes et leur préparation à l'examen est assurée par des moniteurs professionnels.

Ceux-ci, par l'enseignement qu'ils dispensent, contribuent à l'amélioration de la sécurité routière et leur fonction en la matière est essentielle car ils influent directement et de manière déterminante sur le comportement du conducteur.

Le métier de Moniteur est attrayant par bien des aspects, il est dynamique et varié et s'adresse principalement aux jeunes : filles et garçons passionnés par l'automobile, aimant conduire, ayant le sens des responsabilités, et attirés par une carrière de formateur.

Si votre désir est d'exercer une profession enrichissante par les contacts humains, nous sommes prêts à vous accueillir et à vous faire bénéficier de notre expérience qui fera de vous un moniteur recherché et apprécié.

A Bientôt

Georges DEVILLER

060409s

P.S : Ce dossier est destiné à apporter des réponses aux questions que vous vous posez, n'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

211010s

PREPARATION AU B.E.P.E.C.A.S.E.R

La préparation au BEPECASER se décompose en différents modules incluant la nécessité de connaissances de base dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication et en particulier Internet.

Module N° 1

- **Formation en ligne**
  Ce module se déroule exclusivement en ligne et nécessite la possession d'un ordinateur et une connexion (ADSL) à Internet.
  Chaque candidat à la possibilité de commencer ce module dès le 15 juillet 2012 et de travailler à son rythme en fonction de son emploi du temps.

Module N°2

- **Cours théoriques**
  Ce module permet un contrôle des acquisitions ainsi que la mise en œuvre des éléments essentiels pour la préparation aux épreuves du BEPECASER.

Module N°3

- **Cours pratiques en véhicule**
  Les cours de conduite sont dispensés sur les véhicules du CER du Sud Est, toutefois **un entraînement sur le véhicule personnel** du candidat est indispensable entre chaque leçon afin de permettre des progrès rapides. La possession d'un véhicule automobile de tourisme est obligatoire pour participer à la formation.

Module N°4

- Stages en établissements d'enseignements de la conduite et de la sécurité routière.
  Ces stages nécessitent une disponibilité totale du candidat et ne peuvent être planifiés à l'avance. Les organismes et les établissement qui nous accueillent convoquent les candidats en fonction des disponibilités de leurs services. Ces stages sont **obligatoires**.

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

- Début du stage : 17 Septembre 2012
- Fin du stage : 31 Mai 2013
- Epreuves d'admissibilité : 14 Novembre 2012 et jours suivants
- Epreuves d'admission : 15 Mai 2013 et jours suivants
- Epreuves de rattrapage : 4 Septembre 2013

Les cours sont dispensés 2 jours par semaine :

- Lundi : 9 H 00 – 13 H 00 14 H 00 – 20 H 00
- Mardi : 9 H 00 – 13 H 00 14 H 00 – 20 H 00

Les stages pratiques sont effectués en fonction des disponibilités des stagiaires en accord avec le tuteur, maître de stage.

UNE TOTALE DISPONIBILITE EST DEMANDEE AUX STAGIAIRES, CECI DANS UN SOUCI D'EFFICACITE PEDAGOGIQUE.

211010s

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

STAGE DE FORMATION DE CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

SESSION 2013

DECOMPOSITION HORAIRE DU PROGRAMME

MATIERES :

PSYCHOPEDAGOGIE ..... 55 H
CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERES ..... 136 H
INSTRUCTION PROFESSIONNELLE ET CIVIQUE. ..... 50 H
MECANIQUE ..... 50 H
THEORIES DE CONDUITE ..... 24 H
CONDUITE PERSONNELLE ..... 7 H
CONDUITE OU PEDAGOGIE EN DOUBLE COMMANDE ..... 13 H
PEDAGOGIE ..... 100 H
TRAVAUX PRATIQUES ..... 35 H
CONTROLES DE NIVEAU ..... 40 H

TOTAL 510 H

STAGE EN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
DE LA CONDUITE ..... 120 H

TOTAL 630 H

211011s.

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

STAGE DE FORMATION DE CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

EPREUVE DE CONTROLE DE NIVEAU

Cette épreuve ne concerne que les candidats non titulaires du Brevet des Collèges ou d'un diplôme ou certificat figurant dans la liste annexée page suivante.

Elle a pour but de tester les capacités du candidat en matière d'orthographe, de maniement de la langue et de compréhension d'un texte. Il lui est demandé de rétablir chaque mot manquant, de rectifier les mots impropres et les fautes d'orthographes introduits dans le texte.

La préparation à cette épreuve débute en Septembre 2012.
Le dossier complet de dépôt de demande devant nous être remis avant le 3 Septembre 2012.

EXAMEN : OCTOBRE 2012

211011a

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

ANNEXE 1

060409s

Liste des diplômes et certificats admis en dispense au diplôme national du brevet pour l'accès à l'examen du B.E.P.E.C.A.S.E.R

- Brevet des collèges
- Brevet d'Etudes du Premier Cycle (B.E.P.C)
- Brevet d'Etudes Professionnelles
- Brevet élémentaire
- Première partie du baccalauréat
- Brevet d'Enseignement Industriel (examen probatoire)
- Brevet Supérieur d'Etudes Commerciales (première partie)
- Brevet d' Enseignement Commercial (première partie ou premier degré)
- Brevet d'Enseignement Hôtelier (première partie ou premier degré)
- Brevet d'Enseignement Social (première partie)
- Certificat d'Aptitude Professionnelle
- Certificat délivré par le chef d'un établissement public ou d'un établissement privé sous contrat d'association attestant que le candidat a poursuivi ses études jusqu'à la classe de Seconde inclusivement (Second cycle des enseignements de Second Degré Général, Technique, Agricole) ou a suivi les deux années de préparation au Brevet d'Etudes Professionnelles.
- Certificat de Capacité en droit (premier examen)
- Certificat d'Etudes Administratives délivré à l'issue de la première année d'enseignement par l'école pratique d'Administration de STRASBOURG
- Brevet d'Enseignement Agricole
- Diplôme de fin d'Etudes des Ecoles Régionales d'Agriculture
- Diplôme d'Etudes Agricoles du Second Degré
- Brevet d'Agent Technique Agricole
- Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles
- Brevet d'Apprentissage Agricole
- Brevet Professionnel Agricole
- Les titres et diplômes de l'Enseignement Technologique homologués lors de leur délivrance au niveau V et au-dessus.
- Diplôme étranger accompagné d'une attestation délivrée par le ministère chargé de l'éducation nationale certifiant que celui-ci est d'un niveau comparable ou supérieur au diplôme national du brevet ou de l'un des diplômes admis en dispense.

060409s

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

STAGE DE FORMATION DE CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

EPREUVES DE L'EXAMEN

L'examen en vue de l'obtention du B.E.P.E.C.A.S.E.R comporte deux groupes d'épreuves constituant :
L'ADMISSIBILITE et l'ADMISSION.

L'Admissibilité est composée d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.
Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu à issue des deux épreuves d'admissibilité, au moins 20 points sur 40.

L'Admission comporte une épreuve écrite et trois épreuves pratiques.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.
Sont déclarés admis au B.E.P.E.C.A.S.E.R, les candidats ayant obtenu à l'issue des cinq épreuves d'admission, la moyenne de 10 sur 20, soit un total de 90 points au moins. Toute note inférieure à 7/20 obtenue à l'une des épreuves d'admission est éliminatoire.

Les candidats non admis mais dont la moyenne générale est égale ou supérieure à 8 sont autorisés à se présenter à des épreuves de rattrapage. Ils se soumettent à nouveau aux seules épreuves où ils ont obtenu une note inférieure à 10.

En cas d'échec à l'admission, les candidats conservent le bénéfice de l'admissibilité pendant deux ans.

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

STAGE DE FORMATION DE CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

a) ETUDE D'UN DOSSIER

Cette épreuve est destinée à contrôler les qualités d'expression écrite du candidat, ses facultés d'analyse et de synthèse, son ouverture d'esprit.

Le candidat dispose d'un dossier comprenant plusieurs documents d'ordre général ou se rapportant au monde de l'automobile ou à la sécurité routière. Il lui est demandé de rédiger une synthèse et éventuellement de répondre à une ou plusieurs questions portant sur le dossier qui lui est soumis.

La compréhension générale du dossier, la compréhension de la logique interne du dossier, la qualité du travail écrit, la pertinence des commentaires constituent les critères de notation.

b) ENTRETIEN AVEC UN JURY

Cette épreuve a pour but d'apprécier les capacités du candidat à communiquer et à argumenter au-delà des idées reçues.

L'entretien porte sur un sujet d'ordre général ou se rapportant au monde de l'automobile ou à la sécurité routière. Le candidat développe l'un des deux sujets tirés au sort parmi la banque de sujets établie par le Ministère chargé des Transports.

La compréhension du sujet, la diversité et la pertinence des apports personnels, la qualité de la communication, la faculté à argumenter sur le sujet fondent les éléments de la notation.

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

STAGE DE FORMATION DE CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

EPREUVES D'ADMISSION

c) EPREUVE DE CONTROLE DE CONNAISSANCES (Coefficient 2)

Cette épreuve se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiple composé de quarante questions portant sur l'ensemble du programme.
Le candidat répond en cochant la ou les réponse(s) qu'il estime bonne(s) parmi celles qui lui sont proposées.

d) EPREUVE DE PEDAGOGIE EN SALLE (Coefficient 3)

Elle est destinée à évaluer les qualités pédagogiques du candidat dispensant un cours devant un auditoire.
Le candidat est jugé sur ses capacités pédagogiques, en particulier sur ses connaissances en matière d'utilisation de méthodes et de supports d'enseignement.

e) EPREUVE DE CONDUITE COMMENTEE (Coefficient 1)

Cette épreuve a pour objet de vérifier que l'élève moniteur possède une analyse et une pratique de la conduite automobile lui permettant d'enseigner cette discipline.

f) EPREUVE DE PEDAGOGIE SUR VEHICULE (Coefficient 3)

Elle permet d'apprécier un nouvel aspect des qualités pédagogiques du candidat. Il est ici placé en situation d'enseignant dispensant un cours pratique à un élève conducteur en préparation au permis de conduire.

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

STAGE DE FORMATION DE CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

REGLEMENTATION

La profession d'enseignant de la conduite est réglementée par divers articles du Code de la Route

Vous en trouverez un résumé ci-dessous. Nous vous demandons d'en prendre connaissance et sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

- le Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière de la catégorie B est délivré par le Préfet aux personnes ayant subi avec succès les épreuves théoriques et pratiques correspondantes.
- pour l'obtention des mentions « véhicules lourds » ou « moto », il est nécessaire d'avoir subi avec succès les épreuves spéciales correspondantes.
- tout enseignant doit être détenteur :

  * du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière

  * de l'autorisation d'enseigner :
    Cette autorisation préfectorale est délivrée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

    1) Etre âgé d'au moins vingt ans et être titulaire depuis deux ans au moins du permis de conduire catégorie B en cours de validité et dont le délai probatoire est expiré.

    2) Etre titulaire du B.E.P.E.C.A.S.E.R.

    3) Etre en possession d'un certificat médical en cours de validité, délivré à l'issue d'un examen médical favorable.

    4) N'avoir pas été condamné au titre de l'article R 212-4 du code la route. (voir page suivante).

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

170903g

Article R.212-4 :

L'autorisation d'enseigner ne peut être délivrée aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou par une juridiction étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle pour l'une des infractions suivantes :

I - Délits d'atteinte à la personne humaine prévus par le code pénal :
- atteinte involontaire à la vie (art 221-6)
- atteinte à l'intégrité physique ou psychique de la personne (art 222-9 à 222-13, 222-14 (3° et 4°), 222-19 et 222-20, 222-27 à 222-33) ;
- mise en danger de la vie d'autrui (art 223-1)
- trafic de stupéfiants (art 222-36, 1er alinéa, 222-37 à 222-40) ;
- entrave aux mesures d'assistance et omission de porter secours (art 223-5 à 223-7) ;
- proxénétisme (art 225-5 à 225-7, art 225-10 et 225-11) ;
- atteinte sexuelle sur mineur de quinze ans (art 227-25 et 227-26)
- atteinte sexuelle sur mineur de plus de quinze ans sans violence, contrainte, menace ni surprise par une personne majeure abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions (art 227-27).

II - Délits d'atteinte aux biens prévus par le code pénal :
- vol et tentative (art 311-3 à 311-6 et 311-13) ;
- extorsion et tentative (art 312-1, 312-2 et 312-9) ;
- escroquerie et tentative (art 313-1 à 313-4) ;
- abus de confiance (art 314-1) ;
- détournement de gage ou objet saisi (art 314-5 et 314-6) ;
- organisation frauduleuse de l'insolvabilité (art 314-7) ;
- recel (art 321-1 et 321-2) ;
- détérioration de biens et tentative (art 322-1 à 322-4).

III - Délits d'atteinte à l'autorité de l'Etat et à la confiance publique prévus par le code pénal :
- corruption active et trafic d'influence (art 433-1 et 433-2) ;
- outrage et rébellion envers une personne dépositaire de l'autorité publique (art 433-5, 433-7 et 433-8) ;
- témoignage mensonger et subornation de témoin (art 434-13 à 434-15) ;
- violation, par le condamné, des obligations ou interdictions résultant des peines de suspension ou d'annulation du permis de conduire ou refus de restituer celui-ci (art 434-41) ;
- faux, usage de faux en écriture et détention de faux documents administratifs (art 441-1 à 441-3) ;
- établissements d'attestation, ou de certificats inexacts, après avoir sollicité des offres, dons ou avantages (art 441-8).

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

IV - Délit prévu par la loi du 23 Décembre 1901 modifiée réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

V - Délits prévus par le code du travail :
- atteinte à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (art L.123-1) ;
- fourniture illégale de main-d'œuvre (art L.125-1) ;
- prêt de main-d'œuvre (art L.125-3) ;
- travail dissimulé (art L.324-9, L.324-10, L.362-3 à L.362-5) ;
- emploi d'étranger en situation irrégulière (art L.341-6).

VI - Délits prévus par le code de la route :
- conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou en état d'ivresse, délit de fuite, refus de se soumettre aux vérifications destinées à établir la preuve de l'état alcoolique, refus d'obtempérer ou obstacle à l'immobilisation du véhicule, grand excès de vitesse en récidive, organisation de courses de véhicules à moteur sans autorisation (art L224-5, L 231-1, L 233-1, L 234-1, L 234-8, L 411-7, L 413-1)
- entrave à la circulation (art L 412-1) ;
- circulation sans plaques ou avec de fausses plaques, modification du dispositif de limitation de vitesse par construction des véhicules de transports routiers, absence à bord du véhicule du transport routier de certains documents, destruction ou détournement d'un véhicule confisqué (art L 234-12, (III), L 317-1 à L 317-4, L 325-4 et L 325-5) ;
- conduite en récidive d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule considéré, conduite d'un véhicule malgré la rétention, la suspension ou l'annulation du permis de conduire (art L 221-2 et L 224-16) ;
- enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur sans autorisation ou en violation d'une mesure de suspension (art L 212-4) ;
- usage du nom d'une personne pour enregistrement, au nom de cette personne, d'une condamnation judiciaire ou d'une décision administrative (art L 225-7 et L 330-6) ;
- usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité pour obtenir des renseignements sur un conducteur (art L 225-8 et L 330-7).

VII - Délit prévu par le code de la santé publique :
- usage de manière illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants (art L.3424-1).

031105s

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

031105s

STAGE DE FORMATION DE CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Une session d'examen est organisée chaque année.
Les épreuves du B.E.P.E.C.A.S.E.R « de base » ont lieu au printemps.
Les épreuves spéciales facultatives en vue de l'obtention de la mention « deux roues » ou de la mention « lourd » se déroulent à l'automne.

N.B :
Le certificat médical prévu à l'article R.212-6 du Code de la Route n'est pas nécessaire pour le dépôt de candidature. Toutefois, la visite médicale auprès d'un médecin agréé est obligatoire dans les 60 jours suivant les résultats de l'admissibilité.

Pour vous inscrire, vous devez :

- remplir le bulletin d'inscription et nous le renvoyer accompagné d'un chèque de 400,00 € (900,00 € si vous devez présenter le Contrôle de niveau) à l'ordre du « CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE DU SUD EST ».
  Le solde devra être versé suivant le calendrier prévu au tarif.

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

051107s

STAGE DE FORMATION DE CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

CONSTITUTION D'UN DOSSIER POUR LE BEPECASER

- Demande de candidature.
- Une photocopie du livret de famille.
- 6 photographies d'identité de face.
- Photocopie (recto-verso) d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport pour les français / carte de séjour ou de résident pour les étrangers).
- Photocopie (recto-verso) du permis de conduire.
- Photocopie de l'un des diplômes ou certificats mentionnés à l'annexe I, pour les candidats dispensés de l'épreuve spéciale de contrôle de niveau.
- Note d'information dûment complétée, datée et signée (cf. annexe II).
- 5 enveloppes format 16x22 cm (sans adresse) timbrées à 1,20 € pour convocation aux épreuves d'admission.
- 2 enveloppes supplémentaires (sans adresse) format 16x22 cm timbrées pour les candidats soumis à l'épreuve spéciale de contrôle de niveau.
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- déclaration sur l'honneur de suivre la visite médicale dans les 60 jours après les résultats de l'admissibilité

051111s

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

PREPARATION AU B.E.P.E.C.A.S.E.R

TARIFS

FORMATION DE BASE 5 800 € TTC *

Stagiaires titulaires du B.E.P.C ou autre diplôme reconnu, effectuant leur stage pratique dans notre établissement.

- 200 H de cours en ligne
- 310 H de cours en salle
  20 H de pratique au volant ou au doubles commandes.

- Prêt du véhicule pour le passage de l'examen pratique
  (si vous présentez l'examen dans les Bouches du Rhône)

- Les ouvrages spécifiques à la préparation et aux épreuves de l'examen (220,00 €) sont compris dans le tarif.

- Sont à la charge du candidat, les frais de déplacement pour participer aux épreuves théoriques et pratiques qui se déroulent à Marseille (13).

CALENDRIER DE PAIEMENT

400,00 €	à l'inscription
300,00 €	le 17 Septembre 2012
300,00 €	le 15 Octobre 2012
300,00 €	le 12 Novembre 2012
Epreuves d'admissibilité	
500,00 €	le 10 Décembre 2012
500,00 €	le 2 Janvier 2013
500,00 €	le 2 Février 2013
500,00 €	le 2 Mars 2013
500,00 €	le 2 Avril 2013
500,00 €	le 2 Mai 2013
500,00 €	le 2 Juin 2013
500,00 €	le 1er Juillet 2013
500,00 €	le 1er Août 2013

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

051107s

STAGE DE FORMATION DE CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

PREPARATION AU BEPECASER

TARIFS

OPTION CONTROLE DE NIVEAU : 1000,00 €

Stagiaires non titulaires du B.E.P.C ou autre diplôme reconnu.

20 H 00 de préparation à l'examen de Contrôle de Niveau

031105s

Centre d'Education Routière du Sud-Est

Le Lyautey - Bât 6 - 2, Rue Justin Montolivo - 06000 NICE
Agrément Préfectoral : N° F 02 006 0003 0
Tél/fax : 04-93-92-03-91 ou 04-93-80-92-96
www.Education-Routiere.com www.educationroutiere.fr www.deviller.fr
email : cersenice@orange.fr

STAGE DE FORMATION DE CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM . . . . . PRENOMS . . . . . .

NOM DE JEUNE FILLE . . . . . .

DATE ET LIEU DE NAISSANCE . . . . . .

Adresse Complète . . . . . .

. . . . . .

TELEPHONE . . . . . PROFESSION . . . . . .

NATIONALITE . . . . . .

PERMIS DE CONDUIRE : AL - A - B - C - EC - D
(Entourez les permis dont vous êtes titulaire).

En confirmation de mon inscription, vous trouverez ci-joint :

un chèque de 400 € à l'ordre du CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE du SUD EST, à titre d'acompte sur le stage :

• Formation de base

un chèque de 900 € à l'ordre du CENTRE D'EDUCATION ROUTIERE du SUD EST, à titre d'acompte sur le stage :

Formation de base + Option contrôle de niveau *

Je m'engage à verser le solde, soit . . . . . .

• suivant le calendrier prévu au tarif *

Je soussigné(e) . . . . . déclare sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont exacts.

A . . . . . le . . . . . .

* Rayer les mentions inutiles

SIGNATURE